

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > robertcesimeray (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)
<robertcesimeray@gmail.com>

Date : 29/05/2021 11:14

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
SIMERAY robert

92100 boulogne
France
robertcesimeray@gmail.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > martinegueguen (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)
<martinegueguen@orange.fr>

Date : 29/05/2021 11:14

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
GUEGUEN Martine

77600 Conches sur Gondoire
France
martinegueguen@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > pierre.katell (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <pierre.katell@wanadoo.fr>

Date : 29/05/2021 11:13

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Pierre Katell

Kerham Huellan

22300 Trédrez Locquémeau

France

pierre.katell@wanadoo.fr

profession : photographe

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > corinne.gazeau (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <corinne.gazeau@orange.fr>

Date : 29/05/2021 11:13

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
GAZEAU Corinne

17000 LA ROCHELLE

France

corinne.gazeau@orange.fr

profession : sercétaire d'\\'accueil à temps partiel

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > anneleboff (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <anneleboff@gmail.com>

Date : 29/05/2021 11:11

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
LEBOFF Anne

31240 L\Union
France
anneleboff@gmail.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > alix.evelyne (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <alix.evelyne@orange.fr>

Date : 29/05/2021 11:09

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Alix Evelyne

19 rue thiremberg

76300 Sotteville Les Rouen

France

alix.evelyne@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > pat.audoux (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <pat.audoux@free.fr>

Date : 29/05/2021 11:05

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
AUDOUX Patrick

78400 Chatou
France
pat.audoux@free.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > patricia.0612g (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <patricia.0612g@gmail.com>

Date : 29/05/2021 11:05

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
galfré patricia

12300 livinhac le haut
France
patricia.0612g@gmail.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jean-francois.darbon (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jean-francois.darbon@wanadoo.fr>

Date : 29/05/2021 11:03

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
DARBON Jean-François

63410 VITRAC
France
jean-francois.darbon@wanadoo.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > patricia-lafont (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <patricia-lafont@bbox.fr>

Date : 29/05/2021 11:03

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
LAFONT PATRICIA

42100 Saint-Etienne
France
patricia-lafont@bbox.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > pascal.ourie (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <pascal.ourie@laposte.net>

Date : 29/05/2021 10:55

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
ourie pascal

44260 Prinquiau

France

pascal.ourie@laposte.net

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > francoise.cabanac (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<francoise.cabanac@orange.fr>

Date : 29/05/2021 10:49

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
cabanac française

75017 Paris

France

francoise.cabanac@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > joc22 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <joc22@free.fr>

Date : 29/05/2021 10:45

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
OLMETA joc

13008 marseille
France
joc22@free.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > christoile (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <christoile@hotmail.com>

Date : 29/05/2021 10:45

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Souchard Christine

75020 Paris
France
christoile@hotmail.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > dn.simpson (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <dn.simpson@free.fr>

Date : 29/05/2021 10:43

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Simpson Noelle

93160 Noisy le Grand
France
dn.simpson@free.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jacques.pivard (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jacques.pivard@free.fr>

Date : 29/05/2021 10:42

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
PIVARD Jacques

70150 BEAUMOTTE LES PIN

France

jacques.pivard@free.fr

profession : retraité

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > helene.leblanc4 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <helene.leblanc4@orange.fr>

Date : 29/05/2021 10:37

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

LEBLANC Hélène

21,RUE DU MOULIN

56190 BILLIERS

France

helene.leblanc4@orange.fr

profession : RETRAITE DE L'ENSEIGNEMENT

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > efla (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <efla@sfr.fr>

Date : 29/05/2021 10:34

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Flament Evelyne
6 rue André Coo
59173 Renescure
France
efla@sfr.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > denysephilippe (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <denysephilippe@orange.fr>

Date : 29/05/2021 10:33

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Philippe Denise

905 chemin des Combes

26150 Die

France

denysephilippe@orange.fr

profession : Retraité

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > mh.boissin-manson (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <mh.boissin-manson@wanadoo.fr>

Date : 29/05/2021 10:28

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
boissin-manson marie-hélène

77 840 crouy sur ourcq
France
mh.boissin-manson@wanadoo.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > f.biver (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <f.biver@wanadoo.fr>

Date : 29/05/2021 10:25

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
BIVER Françoise

75010 PARIS
France
f.biver@wanadoo.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > meyerchantal (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <meyerchantal@free.fr>

Date : 29/05/2021 10:23

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
MEYER chantal

42400 st chamond
France
meyerchantal@free.fr
profession : retraité

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > odile.julien (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <odile.julien@orange.fr>

Date : 29/05/2021 10:22

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

JULIEN Odile

Le Communal

07170 MIRABEL

France

odile.julien@orange.fr

profession : Professeur de musique

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > michele.fedrizzi (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<michele.fedrizzi@wanadoo.fr>

Date : 29/05/2021 10:19

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
fedrizzi michele

54220 malzeville

France

michele.fedrizzi@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > antoinerastoin (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <antoinerastoin@gmail.com>

Date : 29/05/2021 10:15

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Rastoin Antoine

3 ter bailli de suffen

13260 Cassis

France

antoinerastoin@gmail.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > dasadoso (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <dasadoso@orange.fr>

Date : 29/05/2021 10:10

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
SOARES Daniel

17100 SAINTES
France
dasadoso@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > claudine_carriere (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<claudine_carriere@orange.fr>

Date : 29/05/2021 10:06

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

CARRIERE CLAUDINE

Place du Coudercou

12150 RECOULES-PREVINQUIERES

France

claudine_carriere@orange.fr

profession : Retraitée enseignement

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jp.tuffin (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jp.tuffin@free.fr>

Date : 29/05/2021 10:04

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

TUFFIN JEAN PIERRE

94370 SUCY EN BRIE

France

jp.tuffin@free.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > bourel.christian29 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<bourel.christian29@gmail.com>

Date : 29/05/2021 10:02

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Bourel Christian

10 rue alexandre Lemonnier

29820 Guilers

France

bourel.christian29@gmail.com

profession : retraité

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > pdeclercq (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <pdeclercq@free.fr>

Date : 29/05/2021 10:01

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

De Clercq Pascal

77590 Bois le roi

France

pdeclercq@free.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > elkzwix (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <elkzwix@gmail.com>

Date : 29/05/2021 09:57

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Frانداز Sylvain

9, rue de Rochefort

78120 Clairefontaine

France

elkzwix@gmail.com

profession : Ingénieur Informaticien

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > hunanuk (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <hunanuk@hotmail.fr>

Date : 29/05/2021 09:46

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Puget Amarante

71240 ETRIGNY
France
hunanuk@hotmail.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > chantal.bellon (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <chantal.bellon@laposte.net>

Date : 29/05/2021 09:45

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

bellon chantal

10 rue richelieu

85400 luçon

France

chantal.bellon@laposte.net

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > nicole.lassalle (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <nicole.lassalle@gmail.com>

Date : 29/05/2021 09:42

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Lassalle Nicole

9 rue des Hauts de Crène

37210 Noizay

France

nicole.lassalle@gmail.com

profession : institutrice retraitée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > p.courdon (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <p.courdon@laposte.net>

Date : 29/05/2021 09:41

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
COURDON PATRICE

84000 AVIGNON
France
p.courdon@laposte.net
profession : Électricien

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > sylvianeh (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <sylvianeh@orange.fr>

Date : 29/05/2021 09:35

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Lesaffre Sylviane

9 rue de l'ancienne abbaye

62840 Lorgies

France

sylvianeh@orange.fr

profession : retraitée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > guillaumeorti (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <guillaumeorti@wanadoo.fr>

Date : 29/05/2021 09:35

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Orti Guillaume

1 ruelle Brétin

21500 Quincerot

France

guillaumeorti@wanadoo.fr

profession : musicien

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > pat.salmon (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <pat.salmon@free.fr>

Date : 29/05/2021 09:33

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Salmon Patrick

21 La bosse de la gicquelais

44360 st etienne de montluc

France

pat.salmon@free.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jy.mourge (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jy.mourge@laposte.net>

Date : 29/05/2021 09:30

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
MOURGE Yvon

44700 Orvault
France
jy.mourge@laposte.net
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > manguin.michele (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<manguin.michele@orange.fr>

Date : 29/05/2021 09:30

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Manguin Michèle

15 rue de Vernaz

74240 Gaillard

France

manguin.michele@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > mimijouanneau (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <mimijouanneau@free.fr>

Date : 29/05/2021 09:29

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

JOUANNEAU Michèle

91070 Bondoufle

France

mimijouanneau@free.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jean-michel.navarro (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jean-michel.navarro@wanadoo.fr>

Date : 29/05/2021 09:25

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

NAVARRO JEAN MICHEL

56 allée Amélie Gex

38530 PONTCHARRA

France

jean-michel.navarro@wanadoo.fr

profession : Technicien agricole

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > evelyne-andree (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <evelyne-andree@laposte.net>

Date : 29/05/2021 09:22

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Blanc Evelyne

74600 Annecy
France
evelyne-andree@laposte.net
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > raymond.bernard (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<raymond.bernard@neuf.fr>

Date : 29/05/2021 09:13

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Bernard Raymond

37600 Ferrière sur Beaulieu

France

raymond.bernard@neuf.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jeanmarie.lucain (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<jeanmarie.lucain@laposte.net>

Date : 29/05/2021 09:11

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

LUCAIN Jean-Marie

15, rue Lascaris

06220 Vallauris

France

jeanmarie.lucain@laposte.net

profession : Retraité E.N.

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > yvessaget (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <yvessaget@free.fr>

Date : 29/05/2021 09:09

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
SAGET Yves

74250 fillinges
France
yvessaget@free.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > danler1 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <danler1@orange.fr>

Date : 29/05/2021 09:08

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
LEROY Daniel

22100 St CARNE
France
danler1@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > joelle.palasio (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <joelle.palasio@gmail.com>

Date : 29/05/2021 09:04

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
PALASIE JOELLE

63100 clermont ferrand
France
joelle.palasio@gmail.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > mhelenecingal (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <mhelenecingal@gmail.com>

Date : 29/05/2021 09:03

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Cingal Marie Hélène

40300 Cagnotte
France
mhelenecingal@gmail.com
profession : retraitée de l'enseignement

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > clodume (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <clodume@laposte.net>

Date : 29/05/2021 08:51

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Dumé Claudine

17310 Saint Pierre d'oléron
France
clodume@laposte.net
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > martine.tiphangne (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)
<martine.tiphangne@gmail.com>

Date : 29/05/2021 08:51

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Tiphangne Martine

76000 Rouen
France
martine.tiphangne@gmail.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > ondine250 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <ondine250@gmail.com>

Date : 29/05/2021 08:47

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
MOTHU Michèle

83570 COTIGNAC

France

ondine250@gmail.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > michetjean (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <michetjean@sfr.fr>

Date : 29/05/2021 08:42

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Villard Michèle

45390 Boësses
France
michetjean@sfr.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > mftouzerie (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <mftouzerie@orange.fr>

Date : 29/05/2021 08:32

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Didou-Touzerie Marie Françoise

la setterie

37380 Nouzilly

France

mftouzerie@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > armande.thiers.lopez (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<armande.thiers.lopez@wanadoo.fr>

Date : 29/05/2021 08:30

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Lopez Armande

09300 FOUGAX-ET-BARRINEUF

France

armande.thiers.lopez@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > chantal.domenge (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<chantal.domenge@wanadoo.fr>

Date : 29/05/2021 08:30

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

DOMENGE Chantal

74270 MARLIOZ

France

chantal.domenge@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > chantal.lebaupin (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<chantal.lebaupin@laposte.net>

Date : 29/05/2021 08:23

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Lebaupin Chantal

22 rue Renoir

91350 Grigny

France

chantal.lebaupin@laposte.net

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > frasnetti.jean-claude (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <frasnetti.jean-claude@orange.fr>

Date : 29/05/2021 08:20

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

FRASNETTI Jean-Claude

Le Juge Chantres

24470 MILHAC DE NONTRON

France

frasnetti.jean-claude@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > opinel (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <opinel@sfr.fr>

Date : 29/05/2021 08:15

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

pinel odile

9 rue du moulin vieux

27000 evreux

France

opinel@sfr.fr

profession : infirmière

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > gbasaldella (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <gbasaldella@yahoo.fr>

Date : 29/05/2021 08:06

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Basaldella Baudin Georges

8 rue Maryse Bastié

74240 Gaillard

France

gbasaldella@yahoo.fr

profession : Chauffeur manutentionnaire

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > angelejaccud (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <angelejaccud@yahoo.fr>

Date : 29/05/2021 07:59

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Jaccud Angèle

69005 Lyon
France
angelejaccud@yahoo.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > fafabayle (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <fafabayle@orange.fr>

Date : 29/05/2021 07:57

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
bayle fafa

11120 mailhac
France
fafabayle@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jeanclaude.villeneuve (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<jeanclaude.villeneuve@free.fr>

Date : 29/05/2021 07:57

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

VILLENEUVE Jean-Claude

22, rue de la Bonnette

33600 PESSAC

France

jeanclaude.villeneuve@free.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > mathildetouyard (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<mathildetouyard@orange.fr>

Date : 29/05/2021 07:45

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Touyard Mathilde

25000 Besançon

France

mathildetouyard@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > rolmain (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <rolmain@aliceadsl.fr>

Date : 29/05/2021 07:41

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
titemain roland

69001 Lyon
France
rolmain@aliceadsl.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > patancelle (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <patancelle@orange.fr>

Date : 29/05/2021 07:32

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
allemand patricia

05260 ancelle
France
patancelle@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > alain.naude305 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <alain.naude305@orange.fr>

Date : 29/05/2021 07:24

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

NAUDE Alain

21 rue du prieuré

31820 PIBRAC

France

alain.naude305@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > nathaliecoulet (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <nathaliecoulet@yahoo.fr>

Date : 29/05/2021 07:21

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Nathalie Coulet

5 rue de la tour saint germain

91400 Saclay

France

nathaliecoulet@yahoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jean.fombonnat (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<jean.fombonnat@wanadoo.fr>

Date : 29/05/2021 07:03

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Fombonnat Jean

03350 le brethon

France

jean.fombonnat@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > clairelataste (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <clairelataste@hotmail.com>

Date : 29/05/2021 06:38

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
LATASTE Claire

40000 MONT DE MARSAN
France
clairelataste@hotmail.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > paggar (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <paggar@free.fr>

Date : 29/05/2021 05:56

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
GARNIER gerard

77520 mons en montois
France
paggar@free.fr
profession : retraite

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > Hannah.woolhouse (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<Hannah.woolhouse@gmail.com>

Date : 29/05/2021 05:07

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Woolhouse Hannah

24140 Beleymas

France

Hannah.woolhouse@gmail.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > martine.burlet (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <martine.burlet@gmail.com>

Date : 29/05/2021 04:45

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
BURLET MARTINE

89000 Auxerre
France
martine.burlet@gmail.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > ewapias (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <ewapias@gmail.com>

Date : 29/05/2021 04:15

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Piasecka Ewa

Mickiewicza 27

01562 Varsovie

Pologne

ewapias@gmail.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > liliane-girard (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <liliane-girard@laposte.net>

Date : 29/05/2021 03:53

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Girard Liliane

85300 Soullans

France

liliane-girard@laposte.net

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > noelle.naudet (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <noelle.naudet@wanadoo.fr>

Date : 29/05/2021 03:33

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
NAUDET Noëlle

77140 NEMOURS

France

noelle.naudet@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > michele8ferron (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <michele8ferron@yahoo.fr>

Date : 29/05/2021 02:31

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
michele ferron

06000 Nice

France

michele8ferron@yahoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > marie-elisabeth.palvadeau (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <marie-elisabeth.palvadeau@orange.fr>

Date : 29/05/2021 01:51

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Palvadeau Marie

35600 Bains/Oust
France
marie-elisabeth.palvadeau@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > ancalmels (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <ancalmels@ntymail.com>

Date : 29/05/2021 01:16

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Calmels Anne

46100 Figeac
France
ancalmels@ntymail.com
profession : retraitée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre, à la quasi totalité de l'année, la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement, je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse, telle que pratiquée actuellement.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > mireille (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <mireille@bourdet.org>

Date : 29/05/2021 01:00

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Mireille Bourdet

06560 Valbonne
France
mireille@bourdet.org
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > racoot.b.tana (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <racoot.b.tana@gmail.com>

Date : 29/05/2021 00:52

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

PAUTHIER JACQUES

74460 MARNAZ

France

racoot.b.tana@gmail.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > moineg (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <moineg@laposte.net>

Date : 29/05/2021 00:27

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
MOINE Gerard

68400 Riedisheim
France
moineg@laposte.net
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jeanlucvoisin2004 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<jeanlucvoisin2004@yahoo.fr>

Date : 29/05/2021 00:26

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Voisin Jean-Luc

49 rue de l'union

72000 Le Mans

France

jeanlucvoisin2004@yahoo.fr

profession : Enseignant

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > may.langlois (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <may.langlois@free.fr>

Date : 29/05/2021 00:23

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

LANGLOIS May

14 rue du Général Galliéni

29300 Quimperlé

France

may.langlois@free.fr

profession : retraitée médiathèque

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > christophe.hernigou (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<christophe.hernigou@free.fr>

Date : 29/05/2021 00:23

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

HERNIGOU Christophe

14 rue du Général Galliéni

29300 Quimperlé

France

christophe.hernigou@free.fr

profession : enseignant

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > colombeldominique (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<colombeldominique@sfr.fr>

Date : 29/05/2021 00:11

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
colombel dominique

26760 monteleger
France
colombeldominique@sfr.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > dany.bouleau (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <dany.bouleau@yahoo.fr>

Date : 28/05/2021 23:59

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
bouleau dany

85000 la roche sur yon
France
dany.bouleau@yahoo.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > daniel.scheppler (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <daniel.scheppler@lilo.org>

Date : 28/05/2021 23:59

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Scheppler Daniel

3 rue du Cep

74600 Annecy

France

daniel.scheppler@lilo.org

profession : Retraité

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jean.pierre.blanc (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<jean.pierre.blanc@cegetel.net>

Date : 28/05/2021 23:55

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Blanc Jean-Pierre

67150 Gerstheim

France

jean.pierre.blanc@cegetel.net

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > laffort.mireille (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <laffort.mireille@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 23:51

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
LAFFORT Mireille

33650 CABANAC
France
laffort.mireille@wanadoo.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > coulou.helen (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <coulou.helen@gmail.com>

Date : 28/05/2021 23:48

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Coulou Hélène

Avenue de la Libération

86000 Poitiers

France

coulou.helen@gmail.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > serra.br (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <serra.br@gmail.com>

Date : 28/05/2021 23:46

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Serra Bruno

40 place des cyprès, Les Canebiers

06550 La Roquette-sur-Siagne

France

serra.br@gmail.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > acbrawacki (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <acbrawacki@hotmail.fr>

Date : 28/05/2021 23:45

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
brawacki annie-catherine
15 RUE PROUDHON
66000 PERPIGNAN
France
acbrawacki@hotmail.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > cricobou (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <cricobou@gmail.com>

Date : 28/05/2021 23:43

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Bouffard Christine Christine

01390 ST ANDRE DE CORCY

France

cricobou@gmail.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > caroline.dubet (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <caroline.dubet@orange.fr>

Date : 28/05/2021 23:41

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Dubet Caroline

33000 Bordeaux
France
caroline.dubet@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > patrick.cormier1 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<patrick.cormier1@libertysurf.fr>

Date : 28/05/2021 23:34

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Cormier Patrick

85180 Le Château d'Olonne

France

patrick.cormier1@libertysurf.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > heljsppp (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <heljsppp@gmail.com>

Date : 28/05/2021 23:33

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Passeron Hélène

48 allée des cougoussoles

06110 LE CANNET

France

heljsppp@gmail.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > famiwilb (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <famiwilb@club-internet.fr>

Date : 28/05/2021 23:33

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

WILB Marc

7 rue du chêne

68100 mulhouse

France

famiwilb@club-internet.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > peridotite (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <peridotite@laposte.net>

Date : 28/05/2021 23:31

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
CONEJOS Yolande

34300 Agde
France
peridotite@laposte.net
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > ormaechea.tissage (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<ormaechea.tissage@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 23:28

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

ormaechea martine

24210 ste orse

France

ormaechea.tissage@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > pema.leguern (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <pema.leguern@orange.fr>

Date : 28/05/2021 23:27

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

le guern nicole

16 rue de migouron pont de buis

29590 PONT DE BUIS

France

pema.leguern@orange.fr

profession : retraitée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > amdannies58 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <amdannies58@gmail.com>

Date : 28/05/2021 23:26

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Daniès Anne-Marie

33830 Belin Béliet

France

amdannies58@gmail.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > ajplegoux (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <ajplegoux@yahoo.fr>

Date : 28/05/2021 23:22

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Legoux Anne

3 pl des Tilleuls

33580 Monségur

France

ajplegoux@yahoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > pascalou33 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <pascalou33@yahoo.fr>

Date : 28/05/2021 23:15

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
vercknocke pascal
9 Rue Des Tilleuls, 9
30200 bagnols sur ceze
France
pascalou33@yahoo.fr
profession : ouvrier

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > langmarcetsuzy (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <langmarcetsuzy@orange.fr>

Date : 28/05/2021 23:13

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
lang marc

31370 berat

France

langmarcetsuzy@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jean-yves.connoir (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jean-yves.connoir@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 23:13

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

CONNOIR Jean-Yves

17 ruelle Ste Marie Le Cazal

11230 CHALABRE

France

jean-yves.connoir@wanadoo.fr

profession : retraité

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > dubois.pierre (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <dubois.pierre@hotmail.fr>

Date : 28/05/2021 23:11

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
dubois pierre

62144 mont saint eloi

France

dubois.pierre@hotmail.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > madeleine.hubin (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<madeleine.hubin@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 23:11

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Hubin Madeleine

33 rue du Petit Saint-Jean

44700 Orvault

France

madeleine.hubin@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > nathalie.verheggen (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)
<nathalie.verheggen@bbox.fr>

Date : 28/05/2021 23:10

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
verheggen nathalie

14490 litteau

France

nathalie.verheggen@bbox.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > gm.42 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <gm.42@orange.fr>

Date : 28/05/2021 23:05

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Massardier Gérard

42100 saint-etienne
France
gm.42@orange.fr
profession : retraité

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > charlotte.etienney (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)
<charlotte.etienney@gmail.com>

Date : 28/05/2021 23:05

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

ETIENNEY Charlotte

10

17000 Ir

France

charlotte.etienney@gmail.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > durandjp (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <durandjp@sfr.FR>

Date : 28/05/2021 23:02

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
durand jean pierre

94100 SAINT MAUR DES FOSSES

France

durandjp@sfr.FR

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > monique.sanciaud (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)
<monique.sanciaud@gmail.com>

Date : 28/05/2021 23:02

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Sanciaud Monique et Michel

chemin des célibataires

65130 Esparros

France

monique.sanciaud@gmail.com

profession : retraités

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > joelleweber (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <joelleweber@free.fr>

Date : 28/05/2021 23:02

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Weber Joëlle

11, impasse du vieux chêne, St Sébastien

38710 Châtel-en-Trièves

France

joelleweber@free.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > monicart (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <monicart@skynet.be>

Date : 28/05/2021 23:01

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Poblete Monica

4870 Trooz
Belgique
monicart@skynet.be
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > menardeau (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <menardeau@free.fr>

Date : 28/05/2021 23:01

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Henry Jean Michel

38100 GRENOBLE
France
menardeau@free.fr
profession : Photographe

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > seb-co (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <seb-co@hotmail.fr>

Date : 28/05/2021 23:01

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

COLIN Sébastien

33 avenue Jean Jaurès

09600 LAROQUE D'OLMES

France

seb-co@hotmail.fr

profession : Hôtelier

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > hamm1.pierre2 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <hamm1.pierre2@orange.fr>

Date : 28/05/2021 23:00

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Hamm Pierre

67240 Bischwiller
France
hamm1.pierre2@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > granjonmars (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <granjonmars@hotmail.com>

Date : 28/05/2021 22:57

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
GRANJON Martial

69510 SOUCIEU EN JARREST
France
granjonmars@hotmail.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jean-louis.blavoux (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jean-louis.blavoux@orange.fr>

Date : 28/05/2021 22:56

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

BLAVOUX Danièle

8 rue du Commandant Charcot

43300 LANGEAC

France

jean-louis.blavoux@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > bettina.guilmet (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<bettina.guilmet@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 22:52

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

GUILMET BETTINA

49700 SAINT GEORGES/LAYON

France

bettina.guilmet@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > kristian.bodet (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <kristian.bodet@laposte.net>

Date : 28/05/2021 22:50

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

BODET kristian

11 grande rue

49700 SAINT GEORGES/LAYON

France

kristian.bodet@laposte.net

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > kristian.bodet (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <kristian.bodet@laposte.net>

Date : 28/05/2021 22:50

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

BODET kristian

11 grande rue

49700 SAINT GEORGES/LAYON

France

kristian.bodet@laposte.net

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jeanpierre.archambeau (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<jeanpierre.archambeau@sfr.fr>

Date : 28/05/2021 22:43

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

ARCHAMBEAU Jean-Pierre

4, rue St Just

17000 La ROCHELLE

France

jeanpierre.archambeau@sfr.fr

profession : Retraité de l'Industrie

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jeanpierre.archambeau (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<jeanpierre.archambeau@sfr.fr>

Date : 28/05/2021 22:43

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

ARCHAMBEAU Jean-Pierre

4, rue St Just

17000 La ROCHELLE

France

jeanpierre.archambeau@sfr.fr

profession : Retraité de l'Industrie

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jeanpierre.archambeau (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<jeanpierre.archambeau@sfr.fr>

Date : 28/05/2021 22:43

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

ARCHAMBEAU Jean-Pierre

4, rue St Just

17000 La ROCHELLE

France

jeanpierre.archambeau@sfr.fr

profession : Retraité de l'Industrie

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jeanpierre.archambeau (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<jeanpierre.archambeau@sfr.fr>

Date : 28/05/2021 22:43

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

ARCHAMBEAU Jean-Pierre

4, rue St Just

17000 La ROCHELLE

France

jeanpierre.archambeau@sfr.fr

profession : Retraité de l'Industrie

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > gestionhg-divers (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <gestionhg-divers@yahoo.fr>

Date : 28/05/2021 22:41

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Galliot Hervé

67560 Rosenwiller

France

gestionhg-divers@yahoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > claude.rismann (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<claude.rismann@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 22:38

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

RISMANN Claude

54000 Nancy

France

claude.rismann@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > Jo87nog (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <Jo87nog@gmail.com>

Date : 28/05/2021 22:37

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Noguers Joelle

Le buisson

87400 Sauviat sur vige

France

Jo87nog@gmail.com

profession : Retraitée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > Jo87nog (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <Jo87nog@gmail.com>

Date : 28/05/2021 22:37

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Noguers Joelle

Le buisson

87400 Sauviat sur vige

France

Jo87nog@gmail.com

profession : Retraitée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > martin.luz (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <martin.luz@laposte.net>

Date : 28/05/2021 22:37

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
martinez lucia
28c rue de l'union
64600 anglet
France
martin.luz@laposte.net
profession : aide médico-psychologique

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > xapons (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <xapons@aol.com>

Date : 28/05/2021 22:36

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Pons Albane

06800 Cagnes sur mer
France
xapons@aol.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > christine.ecolan (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<christine.ecolan@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 22:36

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

ECOLAN Christine

44700 ORVAULT

France

christine.ecolan@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > d.pellier0 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <d.pellier0@laposte.net>

Date : 28/05/2021 22:32

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Pellier Daniel

68 rue Louis Blanc

75010 Paris

France

d.pellier0@laposte.net

profession : serveur

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > h.par (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <h.par@laposte.net>

Date : 28/05/2021 22:32

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Parizet Hélène

30130 Saint-Alexandre
France
h.par@laposte.net
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > pontoniflorian (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <pontoniflorian@yahoo.fr>

Date : 28/05/2021 22:32

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
pontoni florian

47340 saint robert

France

pontoniflorian@yahoo.fr

profession : agriculteur bio

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > gigi.bricourt (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <gigi.bricourt@yahoo.fr>

Date : 28/05/2021 22:32

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Bricourt Ghislaine

1055 route de Blois

41230 Soings en Sologne

France

gigi.bricourt@yahoo.fr

profession : Retraitée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jeanmarc.convers (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<jeanmarc.convers@gmail.com>

Date : 28/05/2021 22:32

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

CONVERS Jean-Marc

15 rue d'Amont

21410 ANCEY

France

jeanmarc.convers@gmail.com

profession : chargé de mission énergie

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > mp.claude.berjot (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<mp.claude.berjot@orange.fr>

Date : 28/05/2021 22:29

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

berjot marie-pierre

21, rue des vignes, les versants du mont

08000 CHARLEVILLE MEZIERES

France

mp.claude.berjot@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > guerin-odile (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <guerin-odile@orange.fr>

Date : 28/05/2021 22:22

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
GUERIN Odile

22560 TREBEURDEN

France

guerin-odile@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > cl.graignic (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <cl.graignic@gmail.com>

Date : 28/05/2021 22:20

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
GRAIGNIC Claude

29600 MORLAIX
France
cl.graignic@gmail.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > eric.milan (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <eric.milan@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 22:14

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

MILAN Eric

4 Quai de la MARINE

93450 L ILE ST DENIS

France

eric.milan@wanadoo.fr

profession : Technicien Informatique

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > alainbarbier (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <alainbarbier@laposte.net>

Date : 28/05/2021 22:12

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
barbier alain

84740 velleron
France
alainbarbier@laposte.net
profession : paysan

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > aranda.liberto (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <aranda.liberto@neuf.fr>

Date : 28/05/2021 22:12

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Aranda Liberto

2 L\Age

16500 Oradour Fanais

France

aranda.liberto@neuf.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > lambersens.yvette (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<lambersens.yvette@orange.fr>

Date : 28/05/2021 22:11

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Lambersens Yvette

74570 Thorens-glières

France

lambersens.yvette@orange.fr

profession : retraitée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > tiers.rt (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <tiers.rt@lilo.org>

Date : 28/05/2021 22:10

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
TARDY Roger

87800 SAINT HILAIRE LES PLACES

France

tiers.rt@lilo.org

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > reliance84 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <reliance84@gmail.com>

Date : 28/05/2021 22:05

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Escudier Agnès

456, chemin Saint Roch, pas de sonnette,

84200 Carpentras

France

reliance84@gmail.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > colettegarn (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <colettegarn@gmail.com>

Date : 28/05/2021 22:05

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
garnier colette

58120 st hilaire en morvan
France
colettegarn@gmail.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > emmanuel.varret (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<emmanuel.varret@laposte.net>

Date : 28/05/2021 22:05

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Varret Emmanuel

92170 VANVES

France

emmanuel.varret@laposte.net

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > monique.bonnard (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<monique.bonnard@orange.fr>

Date : 28/05/2021 22:04

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

BONNARD Monique

920 route des brosses

38270 Moissieu sur Dolon

France

monique.bonnard@orange.fr

profession : Paysanne

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > elico (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <elico@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 22:03

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Mayeux Marcel

09210 SAINT-YBARS

France

elico@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > bbfree (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <bbfree@free.fr>

Date : 28/05/2021 22:02

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Boucher Benoît

59110 La Madeleine

France

bbfree@free.fr

profession : Consultant en systèmes d'informations

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > mjchabbey (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <mjchabbey@gmail.com>

Date : 28/05/2021 22:01

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Chabbey Marie-José

06200 Nice
France
mjchabbey@gmail.com
profession : retraitée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > keipo.simon (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <keipo.simon@laposte.net>

Date : 28/05/2021 21:59

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

simon christian

10 place du Commandant Blanckaert

91220 brétigny

France

keipo.simon@laposte.net

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jeannoelduc (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jeannoelduc@orange.fr>

Date : 28/05/2021 21:53

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Duc Jean-Noël

9, grand-rue

38000 Grenoble

France

jeannoelduc@orange.fr

profession : Psychologue, psychanalyste

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > garnierjean (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <garnierjean@laposte.net>

Date : 28/05/2021 21:52

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Garnier Jean

78580 Herbeville
France
garnierjean@laposte.net
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > cristuropa (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <cristuropa@laposte.net>

Date : 28/05/2021 21:51

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Pasturaud Christian

33100 Bordeaux
France
cristuropa@laposte.net
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > messenger.fr (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <messenger.fr@orange.fr>

Date : 28/05/2021 21:51

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Messenger Frédéric

429 chemin de Roussal

82300 Caussade

France

messenger.fr@orange.fr

profession : Technicien en archéologie

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > emma.dieterle (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <emma.dieterle@orange.fr>

Date : 28/05/2021 21:49

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

DIETERLE Emmanuelle

Le Mont 07240 Silhac

07240 Silhac

France

emma.dieterle@orange.fr

profession : AVS

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > alexis-collange (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <alexis-collange@orange.fr>

Date : 28/05/2021 21:49

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
collange alexis

85170 st denis
France
alexis-collange@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > elisabeth.bechmann (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<elisabeth.bechmann@kstp.at>

Date : 28/05/2021 21:49

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Bechmann Elisabeth

3100 St. Pölten

Autriche

elisabeth.bechmann@kstp.at

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > raymond.coutelle (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <raymond.coutelle@free.fr>

Date : 28/05/2021 21:49

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Coutelle Raymond

92100 Boulogne-Billancourt
France
raymond.coutelle@free.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > everna (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <everna@sfr.fr>

Date : 28/05/2021 21:48

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Verna Eric

34 rue Pasteur

95650 Boissy l'Aillierie

France

everna@sfr.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > nathalie_aubert (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)
<nathalie_aubert@hotmail.com>

Date : 28/05/2021 21:48

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
AUBERT NATHALIE

54270 ESSEY LES NANCY
France
nathalie_aubert@hotmail.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > andreetiennette.gueremy (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)
<andreetiennette.gueremy@orange.fr>

Date : 28/05/2021 21:48

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

GUEREMY ETIENNETTE

12 RUE DU VIGNA

26260 BATHERNAY

France

andreetiennette.gueremy@orange.fr

profession : RETRAITEE

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > benoit_boutillier (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<benoit_boutillier@netcourrier.com>

Date : 28/05/2021 21:45

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

BOUTILLIER BENOIT

38500 voiron

France

benoit_boutillier@netcourrier.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > fdeforge (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <fdeforge@free.fr>

Date : 28/05/2021 21:44

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
DEFORGE Françoise

77160 Provins
France
fdeforge@free.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > fabrice.bisou (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <fabrice.bisou@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 21:42

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
bisou fabrice

34500 beziers

France

fabrice.bisou@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > nantonin (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <nantonin@sfr.fr>

Date : 28/05/2021 21:41

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

ANTONINI NATHALIE

20110 viggianello

France

nantonin@sfr.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > cmary2 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <cmary2@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 21:41

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Mary Christian

67600 Sélestat
France
cmary2@wanadoo.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > cmary2 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <cmary2@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 21:41

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Mary Christian

67600 Sélestat
France
cmary2@wanadoo.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > emile.brager (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <emile.brager@gmail.com>

Date : 28/05/2021 21:37

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Brager Emile

07700 Bidon
France
emile.brager@gmail.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > pierre-yves.mondin (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <pierre-yves.mondin@orange.fr>

Date : 28/05/2021 21:36

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
mondin p-y

38160 bessins

France

pierre-yves.mondin@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > garreau.michele (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <garreau.michele@free.fr>

Date : 28/05/2021 21:33

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Garreau Michèle

93130 Noisy-le-Sec
France
garreau.michele@free.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > dominique.leprovost (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)
<dominique.leprovost@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 21:30

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Leprovost Juliette

62134 Monchy Cayeux
France
dominique.leprovost@wanadoo.fr
profession : Enseignante

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > gerard.pontini (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <gerard.pontini@orange.fr>

Date : 28/05/2021 21:30

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Pontini Gérard

76530 Grand Couronne
France
gerard.pontini@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > ofukuro (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <ofukuro@free.fr>

Date : 28/05/2021 21:29

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
godard joele

75011 Paris
France
ofukuro@free.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > eve.rivaliere (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <eve.rivaliere@gmail.com>

Date : 28/05/2021 21:27

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

RIVALIÈRE Eve

72 AVENUE MARX DORMOY

94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

France

eve.rivaliere@gmail.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > fouet-michel (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <fouet-michel@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 21:25

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
FOUET Michel

31560 NAILLOUX

France

fouet-michel@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > danielle.brossier (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<danielle.brossier@gmail.com>

Date : 28/05/2021 21:24

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Brossier Danielle

14, rue du Panicaut

13310 St-Martin-de-Crau

France

danielle.brossier@gmail.com

profession : retraitée fonction publique territoriale

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > dariel.catherine (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<dariel.catherine@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 21:22

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Dariel Catherine

29690 Huelgoat

France

dariel.catherine@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > myriam.ermonval (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<myriam.ermonval@aliceadsl.fr>

Date : 28/05/2021 21:21

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Ermonval Myriam

75013 Paris

France

myriam.ermonval@aliceadsl.fr

profession : Chargé de Recherche

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > silviap57 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <silviap57@outlook.fr>

Date : 28/05/2021 21:19

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Pernet Silvia

57155 Marly
France
silviap57@outlook.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > remi.carles (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <remi.carles@laposte.net>

Date : 28/05/2021 21:17

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Carles Remi

35890 LAILLE

France

remi.carles@laposte.net

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > claireal (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <claireal@laposte.net>

Date : 28/05/2021 21:16

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Bouvier Claire

06190 Roquebrune Cap Martin
France
claireal@laposte.net
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > mini79et97 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <mini79et97@sfr.fr>

Date : 28/05/2021 21:14

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
collin michel
24 rue pierre l'homme
79460 Magné
France
mini79et97@sfr.fr
profession : retraité

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > angele.mascarin (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<angele.mascarin@laposte.net>

Date : 28/05/2021 21:10

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Mascarin angèle

3 rue des épis d'or

91210 Draveil

France

angele.mascarin@laposte.net

profession : pharmacien

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > gmad (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <gmad@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 21:06

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Maddaluno Gérard

9 rue Edmond Roger

75015 Paris

France

gmad@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > fades (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <fades@orange.fr>

Date : 28/05/2021 21:05

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
DESBORDES Fabien

17220 Salles sur mer
France
fades@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > odile.branciard (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <odile.branciard@orange.fr>

Date : 28/05/2021 21:05

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
BRANCIARD Odile

85000 La Roche sur Yon
France
odile.branciard@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > d.bompard (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <d.bompard@laposte.net>

Date : 28/05/2021 21:01

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

BOMPARD Dominique

43350 SAINT PAULIEN

France

d.bompard@laposte.net

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > anne-marie.quetglas (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <anne-marie.quetglas@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 21:00

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
quetglas anne-marie

84120 pertuis

France

anne-marie.quetglas@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jean-marc.moreau165 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jean-marc.moreau165@orange.fr>

Date : 28/05/2021 20:58

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

MOREAU JEAN-MARC

23, Avenue Mon Repos

71000 MACON

France

jean-marc.moreau165@orange.fr

profession : CADRE RETRAITÉ

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > peltierfrancois (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <peltierfrancois@sfr.fr>

Date : 28/05/2021 20:57

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

PELTIER François

BP 2052

51199 REIMS

France

peltierfrancois@sfr.fr

profession : Retraité SNCF

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > mpmlacombe (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <mpmlacombe@yahoo.fr>

Date : 28/05/2021 20:57

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Lacombe Michel

86300 Chauvigny
France
mpmlacombe@yahoo.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > marieclairetagnati (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <marieclairetagnati@sfr.fr>

Date : 28/05/2021 20:57

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

TAGNATI Marie-Claire

77390 COURQUETAINE

France

marieclairetagnati@sfr.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > preiss.madeleine (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<preiss.madeleine@orange.fr>

Date : 28/05/2021 20:55

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

PREISS Madeleine

68700 CERNAY

France

preiss.madeleine@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > mano.budini (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <mano.budini@laposte.net>

Date : 28/05/2021 20:50

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
budini marie-neolle

95210 saint gratien
France
mano.budini@laposte.net
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > edbud (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <edbud@laposte.net>

Date : 28/05/2021 20:50

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
pudini edith

95210 saint gratien
France
edbud@laposte.net
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > philippe.gailhardis (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<philippe.gailhardis@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 20:46

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

GAILHARDIS Philippe

91140 VILLEBON-SUR-YVETTE

France

philippe.gailhardis@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jfarouault (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jfarouault@yahoo.fr>

Date : 28/05/2021 20:45

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Farouault Jocelyne

75018 PARIS
France
jfarouault@yahoo.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jolly.pascal1964 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jolly.pascal1964@gmail.com>

Date : 28/05/2021 20:44

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

jolly pascal

6 avenue de perpignan

11260 esperaza

France

jolly.pascal1964@gmail.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > j.porthault (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <j.porthault@laposte.net>

Date : 28/05/2021 20:44

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
porthault jean
magnac laval
87300 saint junien les combes
France
j.porthault@laposte.net
profession : ambulancier

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > Denis.verdier125 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<Denis.verdier125@orange.fr>

Date : 28/05/2021 20:43

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

VERDIER Denis

15 route du sor, Les tavernes

81700 GARREVAQUES

France

Denis.verdier125@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > louis.auclair (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <louis.auclair@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 20:42

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

MARILL Françoise

4 Route de LANSAC

66220 ST-ARNAC

France

louis.auclair@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > dylanboquet (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <dylanboquet@yahoo.com>

Date : 28/05/2021 20:39

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
boquet dylan

65120 luz saint sauveur
France
dylanboquet@yahoo.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > patrice.hilaire (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <patrice.hilaire@sfr.fr>

Date : 28/05/2021 20:38

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
hilaire patrice

60170 tracy le mont
France
patrice.hilaire@sfr.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > riendeperso (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <riendeperso@yahoo.fr>

Date : 28/05/2021 20:38

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Le saint Muriel

valordy

29120 Plomeur

France

riendeperso@yahoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > noemieviviane (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <noemieviviane@gmail.com>

Date : 28/05/2021 20:38

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Quaglia viviane

2 Rue Magali

83136 NEOULES

France

noemieviviane@gmail.com

profession : Retraitée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > olivier.seznec (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <olivier.seznec@gmail.com>

Date : 28/05/2021 20:37

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Seznec Olivier

91190 Gif
France
olivier.seznec@gmail.com
profession : Ingénieur

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > pijac (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <pijac@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 20:34

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Jacquot Pierre

88000 Chantraine
France
pijac@wanadoo.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > josetpoussy (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <josetpoussy@orange.fr>

Date : 28/05/2021 20:33

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
jung luijken béatrice

32700 marsolan

France

josetpoussy@orange.fr

profession : auxiliaire de vie retraitée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > rosine.cabon (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <rosine.cabon@orange.fr>

Date : 28/05/2021 20:32

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Cabon Rosine

36 la Rouxière

22490 Pleslin-Trigavou

France

rosine.cabon@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > gerwyn (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <gerwyn@neuf.fr>

Date : 28/05/2021 20:31

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
KUTSCH Gerhard

92140 clamart
France
gerwyn@neuf.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > collacheju (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <collacheju@cc-parthenay-gatine.fr>

Date : 28/05/2021 20:31

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Collache Juliette

18 Le Fuent

79420 Beaulieu sous Parthenay

France

collacheju@cc-parthenay-gatine.fr

profession : enseignante musique

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > boudetcolette74 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<boudetcolette74@orange.fr>

Date : 28/05/2021 20:30

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

boudetcolette74@orange.fr colette

74190 passy

France

boudetcolette74@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jl.ledelliou (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jl.ledelliou@laposte.net>

Date : 28/05/2021 20:30

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

LE DELLIOU JEAN

29340 RIEC

France

jl.ledelliou@laposte.net

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > Iroquoise2 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <Iroquoise2@orange.fr>

Date : 28/05/2021 20:29

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Scolan Sylviane

89140 courlon
France
Iroquoise2@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > francois (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <francois@sivardiere.fr>

Date : 28/05/2021 20:29

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Sivardière François

6 allée de la Roselière

38240 Meylan

France

francois@sivardiere.fr

profession : Chargé de mission

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > madeleine.bruthiaux (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)
<madeleine.bruthiaux@orange.fr>

Date : 28/05/2021 20:28

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Bruthiaux Madeleine

20 rue Christophe Denis

88000 Epinal

France

madeleine.bruthiaux@orange.fr

profession : retraitée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > marc.quendez (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <marc.quendez@icem-freinet.org>

Date : 28/05/2021 20:26

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Quendez Marc

02810 Chézy-en-Orxois

France

marc.quendez@icem-freinet.org

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > les-lionceaux (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <les-lionceaux@orange.fr>

Date : 28/05/2021 20:26

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

MARCHAND Geneviève

90000 BELFORT

France

les-lionceaux@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > gournayf (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <gournayf@gmail.com>

Date : 28/05/2021 20:26

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Gournay François

19120 Astailac
France
gournayf@gmail.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > christianecadot (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <christianecadot@orange.fr>

Date : 28/05/2021 20:22

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
cadot christiane

94210 la varenne

France

christianecadot@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > am.berrang (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <am.berrang@laposte.net>

Date : 28/05/2021 20:22

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Berrang Anne

imp du Perdigal

30129 manduel

France

am.berrang@laposte.net

profession : retraitée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > gilles3857 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <gilles3857@yahoo.fr>

Date : 28/05/2021 20:21

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Clauss Gilles

38134 St Julien de ratz
France
gilles3857@yahoo.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > philippe.kerarvran (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<philippe.kerarvran@orange.fr>

Date : 28/05/2021 20:20

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

KERARVRAN Philippe

13, Rue Saint Christophe

29217 Le Conquet

France

philippe.kerarvran@orange.fr

profession : Artiste plasticien

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jaubert-f (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jaubert-f@hotmail.fr>

Date : 28/05/2021 20:19

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Jaubert Frédéric
40 rue Giffard
38230 Pont de Chéruy
France
jaubert-f@hotmail.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > dominiqueriollant30 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<dominiqueriollant30@orange.fr>

Date : 28/05/2021 20:19

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
riollant dominique

05260 chabottes

France

dominiqueriollant30@orange.fr

profession : instituteur retraité

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > guillot.phil (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <guillot.phil@orange.fr>

Date : 28/05/2021 20:18

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

GUILLOT Philippe

100 rue de la Poste

01500 BETTANT

France

guillot.phil@orange.fr

profession : Fonctionnaire

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > patrice.reininger (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<patrice.reininger@orange.fr>

Date : 28/05/2021 20:17

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

REININGER Patrice

33 Chemin du Réservoir

88100 Saint-Dié-des-Vosges

France

patrice.reininger@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > rene.just0171 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <rene.just0171@orange.fr>

Date : 28/05/2021 20:16

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
JUST RENE LOUIS

83300 DRAGUIGNAN
France
rene.just0171@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > gilbert.trenel (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <gilbert.trenel@orange.fr>

Date : 28/05/2021 20:16

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

TRÉNEL Gilbert

46220 PRAYSSAC

France

gilbert.trenel@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jeanlucfeyt (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jeanlucfeyt@orange.fr>

Date : 28/05/2021 20:12

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Feyt Jean-Luc

24220 Marnac
France
jeanlucfeyt@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > lydielabat (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <lydielabat@sfr.fr>

Date : 28/05/2021 20:08

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Labat Lydie

75019 Paris
France
lydielabat@sfr.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > vivyvonne (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <vivyvonne@daroussin.net>

Date : 28/05/2021 20:08

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
daroussin yvonne
19b rue des varennnes
45650 saint jean le blanc
France
vivyvonne@daroussin.net
profession : cartoniste

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > regnierjeanluc (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <regnierjeanluc@orange.fr>

Date : 28/05/2021 20:08

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Régnier Jean Luc

6 rue des Lilas

21130 AUXONNE

France

regnierjeanluc@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > lenou5 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <lenou5@free.fr>

Date : 28/05/2021 20:07

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

ROZIERES Helene

18 Allée du Chatelard

69510 MESSIMY

France

lenou5@free.fr

profession : Retraitée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > lenou5 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <lenou5@free.fr>

Date : 28/05/2021 20:07

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

ROZIERES Helene

18 Allée du Chatelard

69510 MESSIMY

France

lenou5@free.fr

profession : Retraitée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > fischer.rareg (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <fischer.rareg@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 20:03

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
fischer laurent

57640 bettelainville

France

fischer.rareg@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > claudine.banissi (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <claudine.banissi@orange.fr>

Date : 28/05/2021 20:02

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

BANISSI Claudine

Hameau de Combes 07300 GLUN

07300 Glun

France

claudine.banissi@orange.fr

profession : retraité

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > p.durand2105 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <p.durand2105@gmail.com>

Date : 28/05/2021 20:01

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Durand Pierre

59554 Neuville St Rémy
France
p.durand2105@gmail.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > marie-michelle.deniel (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <marie-michelle.deniel@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 20:00

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

DENIEL Marie-Michelle

5,rue A.Vallon

29200 Brest

France

marie-michelle.deniel@wanadoo.fr

profession : Retraitée.

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jijel1959 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jijel1959@gmail.com>

Date : 28/05/2021 19:58

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Boullet Martine

1 rue basse

62990 LOISON SUR CREQUOISE

France

jijel1959@gmail.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > myrboi (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <myrboi@gmail.com>

Date : 28/05/2021 19:55

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

bois myriam

LIEU DIT LE MITANET, , PAYS DE BELVES

24170 ST POMPONT

France

myrboi@gmail.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > marie-claude-cros (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <marie-claude-cros@orange.fr>

Date : 28/05/2021 19:55

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Cros Marie-Claude

43130 Retournac
France
marie-claude-cros@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > moron.yann (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <moron.yann@laposte.net>

Date : 28/05/2021 19:55

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

MORON YANN

86330 ANGLIERS

France

moron.yann@laposte.net

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > claude.fustier (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <claude.fustier@orange.fr>

Date : 28/05/2021 19:55

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Fustier Claude

22310 Tréduder
France
claude.fustier@orange.fr
profession : Retraité

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > catherine.dentzer (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <catherine.dentzer@sfr.fr>

Date : 28/05/2021 19:54

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

DENTZER Catherine

22480 PEUMERIT-QUINTIN

France

catherine.dentzer@sfr.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > am.mula (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <am.mula@free.fr>

Date : 28/05/2021 19:53

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
MULA annie

01600 reyrieux
France
am.mula@free.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > martinrouillard23 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)
<martinrouillard23@orange.fr>

Date : 28/05/2021 19:50

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Rouillard Martine

58310 st Amand en Puisaye
France
martinrouillard23@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > dakikel (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <dakikel@gmail.com>

Date : 28/05/2021 19:50

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
KIEFFER Daniel

77694 KEHL
Allemagne
dakikel@gmail.com
profession : artiste

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > pourcelle.genevieve (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<pourcelle.genevieve@orange.fr>

Date : 28/05/2021 19:50

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Pourcelle Geneviève

2 impasse Bel Gazou

62270 Rebreuve sur Canche

France

pourcelle.genevieve@orange.fr

profession : Enseignante retraitée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > ovialettes (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <ovialettes@gmail.com>

Date : 28/05/2021 19:49

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

VIALETTES Osmane

1, rond point d'Alco - Res. Le bois d'Al

34080 Montpellier

France

ovialettes@gmail.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > alain.pourcelle (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <alain.pourcelle@orange.fr>

Date : 28/05/2021 19:49

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Pourcelle Alain

2 impasse Bel Gazou

62270 Rebreuve sur Canche

France

alain.pourcelle@orange.fr

profession : Médecin du travail retraité

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jacky.moussay (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jacky.moussay@orange.fr>

Date : 28/05/2021 19:48

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Moussay Chantal

53700 Villaines-la-Juhel

France

jacky.moussay@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jacky.moussay (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jacky.moussay@orange.fr>

Date : 28/05/2021 19:48

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Moussay Chantal

53700 Villaines-la-Juhel

France

jacky.moussay@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jeancyrilledanet (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jeancyrilledanet@yahoo.fr>

Date : 28/05/2021 19:45

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
danet jean cyrille

91140 Villebon sur Yvette
France
jeancyrilledanet@yahoo.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > hatat.dubois (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <hatat.dubois@orange.fr>

Date : 28/05/2021 19:45

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
hatat marianne

30100 alès
France
hatat.dubois@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > ealbisser.archi (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <ealbisser.archi@orange.fr>

Date : 28/05/2021 19:45

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
ALBISSER ERIC

67100 STRASBOURG

France

ealbisser.archi@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > maya.dalencon (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<maya.dalencon@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 19:44

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Dalencon Marie

route d'Avignon

13410 Lambesc

France

maya.dalencon@wanadoo.fr

profession : retraitée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > fonfrede (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <fonfrede@free.fr>

Date : 28/05/2021 19:44

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Fonfrède Dominique

75012 Paris
France
fonfrede@free.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > Claudine.renard09 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<Claudine.renard09@orange.fr>

Date : 28/05/2021 19:39

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Renard Claudine

09230 Cérizols

France

Claudine.renard09@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > duncan.josette (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <duncan.josette@free.fr>

Date : 28/05/2021 19:38

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Duncan Josette

74700 Sallanches

France

duncan.josette@free.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > tipol49 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <tipol49@lilo.org>

Date : 28/05/2021 19:36

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Buret Paul

49000 An
France
tipol49@lilo.org
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > c.lefebvre30 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <c.lefebvre30@laposte.net>

Date : 28/05/2021 19:35

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
lefebvre corinne

03380 quinssaines
France
c.lefebvre30@laposte.net
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > nicolechane-foc (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <nicolechane-foc@orange.fr>

Date : 28/05/2021 19:34

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

CHANE FOC Nicole

110 Route de cambaie

97460 ST PAUL

France

nicolechane-foc@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jeanninecapelle (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jeanninecapelle@orange.fr>

Date : 28/05/2021 19:33

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
capelle jeannine
1356 avenue des guarrigues
34190 Laroque
France
jeanninecapelle@orange.fr
profession : retraitée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > roschp (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <roschp@gmail.com>

Date : 28/05/2021 19:31

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Chaplain Rose

98716 Pirae
France
roschp@gmail.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > michele.bielinski (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<michele.bielinski@laposte.net>

Date : 28/05/2021 19:30

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Bielinski Michèle

337, rue Marcel Paul

34070 MONTPELLIER

France

michele.bielinski@laposte.net

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jpthomax (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jpthomax@gmail.com>

Date : 28/05/2021 19:29

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
thomas jean paul

09200 saint-girons
France
jpthomax@gmail.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > daniel.rolland2 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <daniel.rolland2@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 19:26

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
ROLLAND DANIEL

21910 Saulon la Rue
France
daniel.rolland2@wanadoo.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > eric_art2002 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <eric_art2002@yahoo.fr>

Date : 28/05/2021 19:25

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Poupart eric

81300 graulhet

France

eric_art2002@yahoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > michardpie (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <michardpie@orange.fr>

Date : 28/05/2021 19:24

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

MICHARD Pierre

31 rue du champ d'épreuves

91100 CORBEIL-ESSONNES

France

michardpie@orange.fr

profession : Cadre du LIVRE Retraité UGICT-CGT

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > michardpie (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <michardpie@orange.fr>

Date : 28/05/2021 19:24

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

MICHARD Pierre

31 rue du champ d'épreuves

91100 CORBEIL-ESSONNES

France

michardpie@orange.fr

profession : Cadre du LIVRE Retraité UGICT-CGT

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > ingrid_baudon (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<ingrid_baudon@hotmail.com>

Date : 28/05/2021 19:23

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Baudon Ingrid

38 route de Lavérune

34070 Montpellier

France

ingrid_baudon@hotmail.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > motexier (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <motexier@hotmail.fr>

Date : 28/05/2021 19:23

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
texier Marie-Odile
26 rue de la Blauderie
79000 Niort
France
motexier@hotmail.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > anne-marie.lizambert (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <anne-marie.lizambert@orange.fr>

Date : 28/05/2021 19:20

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Lizambert anne-marie

53110 Charmes la Grande

France

anne-marie.lizambert@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > poumchtak (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <poumchtak@yahoo.fr>

Date : 28/05/2021 19:19

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
beuzit janmi

44310 la limouzinière
France
poumchtak@yahoo.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > ghislaine75012 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <ghislaine75012@orange.fr>

Date : 28/05/2021 19:18

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Millot Ghislaine

60160 Montataire
France
ghislaine75012@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > plortic (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <plortic@yahoo.fr>

Date : 28/05/2021 19:18

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Lortic Patricia

2. Allée De La Fontaine

91210 Draveil

France

plortic@yahoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jf.r (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jf.r@free.fr>

Date : 28/05/2021 19:17

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Rousseau Jean-François

37360 St Antoine du rocher

France

jf.r@free.fr

profession : Informaticien indépendant retraité

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > avertadier (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <avertadier@sfr.fr>

Date : 28/05/2021 19:16

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

VERTADIER Anne

6, allée de la Bréhaigne - Quartier Bri

60300 SENLIS

France

avertadier@sfr.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > didier.bouard (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <didier.bouard@laposte.net>

Date : 28/05/2021 19:15

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

BOUARD Didier

19 rue des cogniots

89400 ORMOY

France

didier.bouard@laposte.net

profession : retraité

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > lucpascale.reynaud (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<lucpascale.reynaud@gmail.com>

Date : 28/05/2021 19:15

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Reynaud Luc

Montpénan

42220 BURDIGNES

France

lucpascale.reynaud@gmail.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > francoise.tignel (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<francoise.tignel@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 19:14

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

tignel francoise

57 Bd du Guillon

38500 voiron

France

francoise.tignel@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > francoise.tignel (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<francoise.tignel@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 19:14

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

tignel francoise

57 Bd du Guillon

38500 voiron

France

francoise.tignel@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > louveblanche (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <louveblanche@orange.fr>

Date : 28/05/2021 19:11

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
BOUZEREAU Agnès

93170 Bagnolet
France
louveblanche@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > bruplatee (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <bruplatee@yahoo.fr>

Date : 28/05/2021 19:11

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Lesimple Bruno

35660 La Chapelle de Brain
France
bruplatee@yahoo.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > aubin.joel (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <aubin.joel@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 19:08

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
AUBIN JOEL

56400 pluneret
France
aubin.joel@wanadoo.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > andre.vuidepot (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <andre.vuidepot@gmail.com>

Date : 28/05/2021 19:08

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Vuidepot André

09000 FOIX
France
andre.vuidepot@gmail.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > dussartjeanclaude (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <dussartjeanclaude@sfr.fr>

Date : 28/05/2021 19:05

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

dussart jean-claude

51 b corniche fleurie

06200 nice

France

dussartjeanclaude@sfr.fr

profession : retraité

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > marie.ocana (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <marie.ocana@orange.fr>

Date : 28/05/2021 19:04

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Ocana Marie

13 rue du bout d'en haut

77580 Voulangis

France

marie.ocana@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > ubik (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <ubik@mailoo.org>

Date : 28/05/2021 19:04

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Podgorski David

73000 Chambéry
France
ubik@mailoo.org
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > gardiens-de-lantiquite (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <gardiens-de-lantiquite@orange.fr>

Date : 28/05/2021 19:00

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

GONZALEZ Marie-Carmen

160 chemin de la calade

34560 VILLEVEYRAC

France

gardiens-de-lantiquite@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jumbo2 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jumbo2@free.fr>

Date : 28/05/2021 18:59

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Mattio jean-maurice

46400 Latouille Lentillac

France

jumbo2@free.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > claude-jeanne (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <claude-jeanne@lehuen.com>

Date : 28/05/2021 18:57

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Lehuen Claude-Jeanne

50100 CHERBOURG EN COTENTIN

France

claude-jeanne@lehuen.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > gmachult (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <gmachult@club-internet.fr>

Date : 28/05/2021 18:55

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Machault Gérard

92120 Montrouge
France
gmachult@club-internet.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > mballard (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <mballard@club-internet.fr>

Date : 28/05/2021 18:55

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
BALLARD Monique

49000 Angers
France
mballard@club-internet.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > raymond.saitour (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<raymond.saitour@orange.fr>

Date : 28/05/2021 18:54

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

SAITOUR Raymond

401, route des virettes

06140 TOURRETTES sur LOUP

France

raymond.saitour@orange.fr

profession : Retraité de l'Education Nationale

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > borisdefosse (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <borisdefosse@gmail.com>

Date : 28/05/2021 18:54

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Defosse Boris

26 rue du 8 mai 1945

59790 Ronchin

France

borisdefosse@gmail.com

profession : cadre

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > stephane.miss (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <stephane.miss@orange.fr>

Date : 28/05/2021 18:53

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

MISS STEPHANE

44 rue Blandine

44800 Saint herblain

France

stephane.miss@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > colline.henry (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <colline.henry@laposte.net>

Date : 28/05/2021 18:52

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Hen Co

94110 Arcueil
France
colline.henry@laposte.net
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > michele.guingant (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <michele.guingant@neuf.fr>

Date : 28/05/2021 18:49

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
guingant michele

40230 st jean de marsacq
France
michele.guingant@neuf.fr
profession : retraitée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > lubrubelle (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <lubrubelle@gmail.com>

Date : 28/05/2021 18:48

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
GILBERT Bruno

63970 AYDAT
France
lubrubelle@gmail.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > ph.david2154 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <ph.david2154@gmail.com>

Date : 28/05/2021 18:47

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
DAVID Philippe

54130 Saint Max
France
ph.david2154@gmail.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > rogerthierry (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <rogerthierry@neuf.fr>

Date : 28/05/2021 18:47

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
ROGER Thierry

35400 Saint-Malo
France
rogerthierry@neuf.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > joelle.lachaud (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <joelle.lachaud@orange.fr>

Date : 28/05/2021 18:44

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
lachaud joëlle

30140 thoiras
France
joelle.lachaud@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > montalbanocoralie (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)
<montalbanocoralie@gmail.com>

Date : 28/05/2021 18:43

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
montalbano coralie

31000 Avignon
France
montalbanocoralie@gmail.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > gnapeul (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <gnapeul@yahoo.fr>

Date : 28/05/2021 18:40

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

rambaud thomas

allée albert einstein, résidence la pinè

13127 13127 - VITROLLES

France

gnapeul@yahoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > yannick-derrien (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <yannick-derrien@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 18:40

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

DERRIEN YANNICK

21BIS RUE CHATEAUBRIAND

22220 TREGUIER

France

yannick-derrien@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jeanbaptiste.bajon (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<jeanbaptiste.bajon@dbmail.com>

Date : 28/05/2021 18:39

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

BAJON Jean Baptiste

22 rue Ladmirault

86000 POITIERS

France

jeanbaptiste.bajon@dbmail.com

profession : Médecin

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jeanbaptiste.bajon (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<jeanbaptiste.bajon@dbmail.com>

Date : 28/05/2021 18:39

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

BAJON Jean Baptiste

22 rue Ladmirault

86000 POITIERS

France

jeanbaptiste.bajon@dbmail.com

profession : Médecin

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > patricia.guillot478 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<patricia.guillot478@orange.fr>

Date : 28/05/2021 18:39

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

GUILLOT PATRICIA

36 AV DE LAMER

11360 ST JEAN DE BARROU

France

patricia.guillot478@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > dm.libellule (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <dm.libellule@numericable.fr>

Date : 28/05/2021 18:39

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
MACQUET Danièle

87100 Limoges
France
dm.libellule@numericable.fr
profession : retraitée Education Nationale

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > eground (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <eground@free.fr>

Date : 28/05/2021 18:37

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
DOLLET François

33140 CADAUJAC
France
eground@free.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jean-marie.vedrenne (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jean-marie.vedrenne@laposte.net>

Date : 28/05/2021 18:37

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
vedrenne jean marie

43580 Monistrol d'Allier
France
jean-marie.vedrenne@laposte.net
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > bertrand.czapnick (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<bertrand.czapnick@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 18:37

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

czapnick bertrand

29350 moelan sur mer

France

bertrand.czapnick@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > odile.rey13 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <odile.rey13@orange.fr13090>

Date : 28/05/2021 18:36

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

rey odile

4 av. leo lagrange 13090 aix en provence

13090 aix en provence

France

odile.rey13@orange.fr13090

profession : retraitée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > christian.villaume9 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<christian.villaume9@orange.fr>

Date : 28/05/2021 18:33

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
villaume christian

54120 Thiaville sur Meurthe
France
christian.villaume9@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > gerard.vaillant6 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <gerard.vaillant6@orange.fr>

Date : 28/05/2021 18:30

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
VAILLANT Gérard

51100 REIMS

France

gerard.vaillant6@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > nicole.martinez07 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<nicole.martinez07@orange.fr>

Date : 28/05/2021 18:30

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
martinez nicole

07260 joyeuse

France

nicole.martinez07@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > marinebouvier (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <marinebouvier@live.fr>

Date : 28/05/2021 18:29

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Bouvier marine

Rue Marceau

06000 Nice

France

marinebouvier@live.fr

profession : Educatrice Spé

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > anna.rigoulot (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <anna.rigoulot@gmail.com>

Date : 28/05/2021 18:27

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
rigoulot anne

44100 Nantes

France

anna.rigoulot@gmail.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > martinedemaret (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)
<martinedemaret@orange.fr>

Date : 28/05/2021 18:27

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Démaret Martine

Chemin de la Plaine

83340 Cabasse

France

martinedemaret@orange.fr

profession : Enseigne le Yoga

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jm.bayard (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jm.bayard@yahoo.fr>

Date : 28/05/2021 18:26

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

BAYARD JEAN MICHEL

6 RUE MANTEL 84000 AVIGNON

84000 AVIGNON

France

jm.bayard@yahoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > Olivier.croissant (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<Olivier.croissant@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 18:26

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

CROISSANT Olivier

25700 VALENTIGNEY

France

Olivier.croissant@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > cristalie.nonon (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <cristalie.nonon@gmail.com>

Date : 28/05/2021 18:25

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Nonon Cristalie

13090 Aix-en-provence
France
cristalie.nonon@gmail.com
profession : Responsable Back office

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > anne.lebot (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <anne.lebot@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 18:25

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
LE BOT Anne

75019 Paris
France
anne.lebot@wanadoo.fr
profession : Traductrice

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > creativitaes (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <creativitaes@free.fr>

Date : 28/05/2021 18:24

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
MOREAU Pierre

53000 LAVAL
France
creativitaes@free.fr
profession : conseiller d'éducation populaire

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > clmarie.benson (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<clmarie.benson@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 18:24

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Benson Claude-Marie

11800 Trèbes

France

clmarie.benson@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > cbouvier46 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <cbouvier46@orange.fr>

Date : 28/05/2021 18:24

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Bouvier claud

83340 cabasse

France

cbouvier46@orange.fr

profession : Intervenant en Droit d'auteur

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jacqueslangumier32 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<jacqueslangumier32@gmail.com>

Date : 28/05/2021 18:23

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Langumier Jacques

12, Le Brédéra

33480 AVENSAN

France

jacqueslangumier32@gmail.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > bouvier.rom (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <bouvier.rom@gmail.com>

Date : 28/05/2021 18:22

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Bouvier Romain

13560 SENAS
France
bouvier.rom@gmail.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > regis.bury (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <regis.bury@laposte.net>

Date : 28/05/2021 18:22

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
bury regis

45800 saint jean de braye
France
regis.bury@laposte.net
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > Colette.descaves (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<Colette.descaves@lapostr.net>

Date : 28/05/2021 18:22

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Descaves Colette

21000 Dijon

France

Colette.descaves@lapostr.net

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > marie.luce.bonfanti (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<marie.luce.bonfanti@gmail.com>

Date : 28/05/2021 18:21

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Bonfanti Marie-Luce

93200 Saint-Denis

France

marie.luce.bonfanti@gmail.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > alpesimmobilier38 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)
<alpesimmobilier38@gmail.com>

Date : 28/05/2021 18:20

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

DURDUX CYRIL

38hautefare

38340 POMMIERS LA PLACETTE

France

alpesimmobilier38@gmail.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > christine.ambrosini20225 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<christine.ambrosini20225@orange.fr>

Date : 28/05/2021 18:18

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

AMBROSINI Christine

20225 Lavatoggio

France

christine.ambrosini20225@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > delphinetheberge (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<delphinetheberge@club.fr>

Date : 28/05/2021 18:17

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

THEBERGE Delphine

1bis rue de Chaumont

78125 Mittainville

France

delphinetheberge@club.fr

profession : educatrice spécialisée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > chesneau.phil (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <chesneau.phil@gmail.com>

Date : 28/05/2021 18:15

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Chesneau Philippe

46 b impasse la Fauvette 83000 Toulon

83000 Toulon

France

chesneau.phil@gmail.com

profession : Militant écologiste

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > manzanares.joelle (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<manzanares.joelle@neuf.fr>

Date : 28/05/2021 18:14

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

manzanares joelle

5bchemun du gavel

22560 Trébeurden

France

manzanares.joelle@neuf.fr

profession : retraitée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > guyot.florence (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <guyot.florence@yahoo.fr>

Date : 28/05/2021 18:12

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

guyot florence

RUE ALEXANDRE DUMAS

83110 SANARY SUR MER

France

guyot.florence@yahoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > hb34160 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <hb34160@sfr.fr>

Date : 28/05/2021 18:11

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
becaud henry

35700 rennes
France
hb34160@sfr.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > catherinefenie (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <catherinefenie@orange.fr>

Date : 28/05/2021 18:08

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

FENIE CATHERINE

40560 VIELLE ST GIRONS

France

catherinefenie@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > henri-martel (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <henri-martel@hotmail.fr>

Date : 28/05/2021 18:08

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

MARTEL Henri

1061, chemin de barraban

84240 BORDEAUX

France

henri-martel@hotmail.fr

profession : Retraité

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > annie.avril-gros (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <annie.avril-gros@orange.fr>

Date : 28/05/2021 18:08

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
avril annie

32600 isle jourdain

France

annie.avril-gros@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > sjn.boin (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <sjn.boin@gmail.com>

Date : 28/05/2021 18:08

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
boinvilliers sylvie

34700 lodève
France
sjn.boin@gmail.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > emmanuel.roulle (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<emmanuel.roulle@gmail.com>

Date : 28/05/2021 18:07

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Roullé Emmanuel

78800 Houilles

France

emmanuel.roulle@gmail.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > ariane.vonrothkirch (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<ariane.vonrothkirch@gmail.com>

Date : 28/05/2021 18:06

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
von Rothkirch Ariane

24140 Saint Julien de Crempse
France
ariane.vonrothkirch@gmail.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > michele.pozzo31 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<michele.pozzo31@gmail.com>

Date : 28/05/2021 18:06

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

POZZO michèle

31180 castelmaurou

France

michele.pozzo31@gmail.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > catherinepretat (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<catherinepretat@ntymail.com>

Date : 28/05/2021 18:05

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Royer Catherine

17 rue des Papillons

93100 Montreuil

France

catherinepretat@ntymail.com

profession : retraitée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > brigitteduboisathena (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)
<brigitteduboisathena@free.fr>

Date : 28/05/2021 18:05

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Dubois Brigitte

25720 Larnod
France
brigitteduboisathena@free.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > janineetdieter (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <janineetdieter@yahoo.fr>

Date : 28/05/2021 18:04

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Andresen Janine

8365-304 Alcantarilha
Portugal
janineetdieter@yahoo.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > marie-antoinett.dumas (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <marie-antoinett.dumas@orange.fr>

Date : 28/05/2021 18:04

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
dumas marinette

42300 roanne

France

marie-antoinett.dumas@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > rousseau.j.r (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <rousseau.j.r@orange.fr>

Date : 28/05/2021 18:03

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Rousseau Roland

26100 Romans
France
rousseau.j.r@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > juliedemarseille (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <juliedemarseille@orange.fr>

Date : 28/05/2021 18:03

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Schlemmer Julie

13005 Marseille
France
juliedemarseille@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > amberthon (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <amberthon@orange.fr>

Date : 28/05/2021 18:02

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

BERTHON Anne-Marie

26140 albon

France

amberthon@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > pierre-yves.dacheux (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <pierre-yves.dacheux@fnac.net>

Date : 28/05/2021 18:01

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

DACHEUX Pierre-Yves

66, allée Martine Carol

34070 Montpellier

France

pierre-yves.dacheux@fnac.net

profession : Enseignant

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > aguesse.jocelyne (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<aguesse.jocelyne@orange.fr>

Date : 28/05/2021 18:01

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
aguesse jocelyne

92270 bois colombes

France

aguesse.jocelyne@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > aguesse.jocelyne (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<aguesse.jocelyne@orange.fr>

Date : 28/05/2021 18:01

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
aguesse jocelyne

92270 bois colombes

France

aguesse.jocelyne@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jg.quenum (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jg.quenum@aliceadsl.fr>

Date : 28/05/2021 17:58

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

QUENUM Jean-Gilles

30500 Allègre-Les Fumades

France

jg.quenum@aliceadsl.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > arcange94 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <arcange94@hotmail.com>

Date : 28/05/2021 17:55

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
LACOSTE Tatiana

35580 Baulon
France
arcange94@hotmail.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > pascal.bivalski (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <pascal.bivalski@free.fr>

Date : 28/05/2021 17:55

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Bivalski Pascal

95600 EAUBONNE

France

pascal.bivalski@free.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > masson.andre (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <masson.andre@orange.fr>

Date : 28/05/2021 17:55

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

MASSON André

La Croix de Louis Maury

46100 Lissac et Mouret

France

masson.andre@orange.fr

profession : retraité EN

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > gui1504 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <gui1504@gmail.com>

Date : 28/05/2021 17:54

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

privat nathalie

guitahi

75015 Paris

France

gui1504@gmail.com

profession : gui1504@gmail.com

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > noelle.martin4 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <noelle.martin4@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 17:53

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

MARTIN Noëlle

12 impasse des Topazes

44800 Saint-Herblain

France

noelle.martin4@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > chauve.anne-marie (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <chauve.anne-marie@orange.fr>

Date : 28/05/2021 17:53

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

CHAUVE Anne-marie

4, clos du moulin, Chemin du Moulin

04000 DIGNE LES BAINS

France

chauve.anne-marie@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > marie-christine.monet (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <marie-christine.monet@orange.fr>

Date : 28/05/2021 17:53

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

MONET Marie-Christine

3 rue Plein Sud

05300 RIBIERS

France

marie-christine.monet@orange.fr

profession : Retraitée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > mpmayans (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <mpmayans@aol.com>

Date : 28/05/2021 17:50

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Mayans Marie-Pierre

78500 Sartrouville
France
mpmayans@aol.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > cynthia.lamande (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<cynthia.lamande@laposte.net>

Date : 28/05/2021 17:50

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
lamande cynthia

38760 VARCES ALLIERES ET RISSET

France

cynthia.lamande@laposte.net

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > francoise.chanteux (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<francoise.chanteux@akeonet.com>

Date : 28/05/2021 17:48

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

CHANTEUX Françoise

68220 LEYMEN

France

francoise.chanteux@akeonet.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > genevieve.chortey (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<genevieve.chortey@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 17:48

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
chortey Geneviève

81800 Coufouleux

France

genevieve.chortey@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > norbertlamic (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <norbertlamic@orange.fr>

Date : 28/05/2021 17:48

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Lamic Norbert

23, rue de la poutinei

46600 Montvalent

France

norbertlamic@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > regis.mouragnon (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<regis.mouragnon@orange.fr>

Date : 28/05/2021 17:47

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

MOURAGNON regis

36120 pruniers

France

regis.mouragnon@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > douville.christian (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <douville.christian@neuf.fr>

Date : 28/05/2021 17:46

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Douville Christian

39 rue Ferdinand BUISSON

51370 ST BRICE COURCELLES

France

douville.christian@neuf.fr

profession : retraite

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jm.brodu (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jm.brodu@orange.fr>

Date : 28/05/2021 17:44

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

BRODU Jean-Marie

176 Bd E. Decros

93260 Les Lilas

France

jm.brodu@orange.fr

profession : Resp. Internet

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement, je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

Je vous remercie d'avance pour l'attention que vous porterez à cette demande et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > mc.martin56 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <mc.martin56@orange.fr>

Date : 28/05/2021 17:44

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
martin marie

56300 pontivy
France
mc.martin56@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > y.fruchon (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <y.fruchon@libertysurf.fr>

Date : 28/05/2021 17:43

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

FRUCHON Yves

28A chemin du Cogny

69570 Dardilly

France

y.fruchon@libertysurf.fr

profession : ingénieur-conseil

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > riandiere.isa (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <riandiere.isa@orange.fr>

Date : 28/05/2021 17:42

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Riandière Isabelle et Emmanuel

79390 AUBIGNY

France

riandiere.isa@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > renou.jlouis (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <renou.jlouis@sfr.fr>

Date : 28/05/2021 17:42

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
RENOU Jean-Louis
le moulin Héron
50750 QUIBOU
France
renou.jlouis@sfr.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > nathalia.letarnec (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<nathalia.letarnec@orange.fr>

Date : 28/05/2021 17:42

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Guyonvarch Nathalie

Rue de Bod Avel Cité Lacordaire Bât B et

56500 Locminé

France

nathalia.letarnec@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > kbourliascos (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <kbourliascos@aol.com>

Date : 28/05/2021 17:41

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
bourliascos katherine

06370 mouans sartoux
France
kbourliascos@aol.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > philippe.espinasse (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<philippe.espinasse@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 17:41

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
ESPINASSE Philippe

32550 PAVIE

France

philippe.espinasse@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > guyk (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <guyk@aliceadsl.fr>

Date : 28/05/2021 17:41

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

K Guy

67000 Strasbourg

France

guyk@aliceadsl.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > carole.tara (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <carole.tara@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 17:41

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
ragot Carole

10000 Troyes

France

carole.tara@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jf.b (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jf.b@freesbee.fr>

Date : 28/05/2021 17:40

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

BRULET Jean François

5 rue Clos Suiphon

69003 LYON

France

jf.b@freesbee.fr

profession : Retraité

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > christian.mallier (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <christian.mallier@orange.fr>

Date : 28/05/2021 17:37

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
mallier christian

16460 chenomet

France

christian.mallier@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > christian.mallier (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <christian.mallier@orange.fr>

Date : 28/05/2021 17:37

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
mallier christian

16460 chenomet

France

christian.mallier@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > potier.annick (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <potier.annick@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 17:35

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
potier annick

71570 romanèche-thorins

France

potier.annick@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > christinebarilone (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<christinebarilone@gmail.com>

Date : 28/05/2021 17:33

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Barilone Christine

42800 Rive de Gier

France

christinebarilone@gmail.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > chantalardizzone (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<chantalardizzone@laposte.net>

Date : 28/05/2021 17:33

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

ardizzone chantal

6 rue du forez

42660 saint genest malifaux

France

chantalardizzone@laposte.net

profession : retraitée enseignement

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > margot2810 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <margot2810@live.fr>

Date : 28/05/2021 17:32

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

CIRRI Francesca

92290 Chatenay-Malabry

France

margot2810@live.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > martine.dabkowski (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<martine.dabkowski@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 17:32

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Dabkowski Martine

1 allée de Norvège

91300 MASSY

France

martine.dabkowski@wanadoo.fr

profession : Chef de Projet

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > ogrousky (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <ogrousky@sfr.fr>

Date : 28/05/2021 17:32

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
CAPELLE Jean-Claude

33220 MARGUERON

France

ogrousky@sfr.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > marie-laure.fourcy (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <marie-laure.fourcy@orange.fr>

Date : 28/05/2021 17:31

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Fourcy Marie-laure

6-10 rue de la Cure

75016 Paris

France

marie-laure.fourcy@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > marie-laure.fourcy (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <marie-laure.fourcy@orange.fr>

Date : 28/05/2021 17:31

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Fourcy Marie-laure

6-10 rue de la Cure

75016 Paris

France

marie-laure.fourcy@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > pascale2110 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <pascale2110@hotmail.com>

Date : 28/05/2021 17:30

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
FLOQUET Pascale

74520 JONZIER-EPAGNY
France
pascale2110@hotmail.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > nicolas.gerard (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <nicolas.gerard@lilo.org>

Date : 28/05/2021 17:30

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

GERARD Nicolas

3 allée du lautaret, Appt 15

31770 Colomiers

France

nicolas.gerard@lilo.org

profession : invalidité

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*